Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

Les évolutions en matière de sécurité depuis 2002

Paris, le 8 juin 2006

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

EVOLUTION DE LA DELINQUANCE ET DE L'ACTIVITE DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

(2002-2006)

sur 12 mois glissants de mai à avril

Cf. annexe sur les violences aux personnes

Juin 2006

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

EVOLUTION DE LA DELINQUANCE

(2002-2006)

sur 12 mois glissants de mai à avril

↘ – 8,8 % en 4 ans

Juin 2006

Délinquance générale

3.758.218 crimes et délits constatés au cours des 12 derniers mois,

+ 14,5 % de 1998 à 2002 **– 8,8 % de 2002 à 2006**

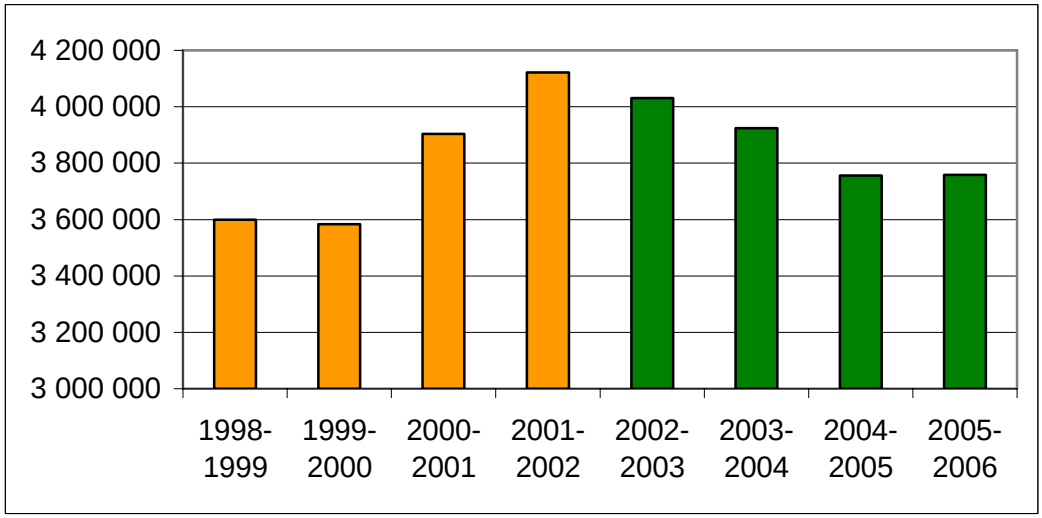

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Délinquance de voie publique

(vols, vols avec violence, cambriolages, vols d'automobiles, dégradations volontaires…)

1.818.365 crimes et délits constatés au cours des 12 derniers mois,

+ 10,5 % de 1998 à 2002 **– 23,7 % de 2002 à 2006**

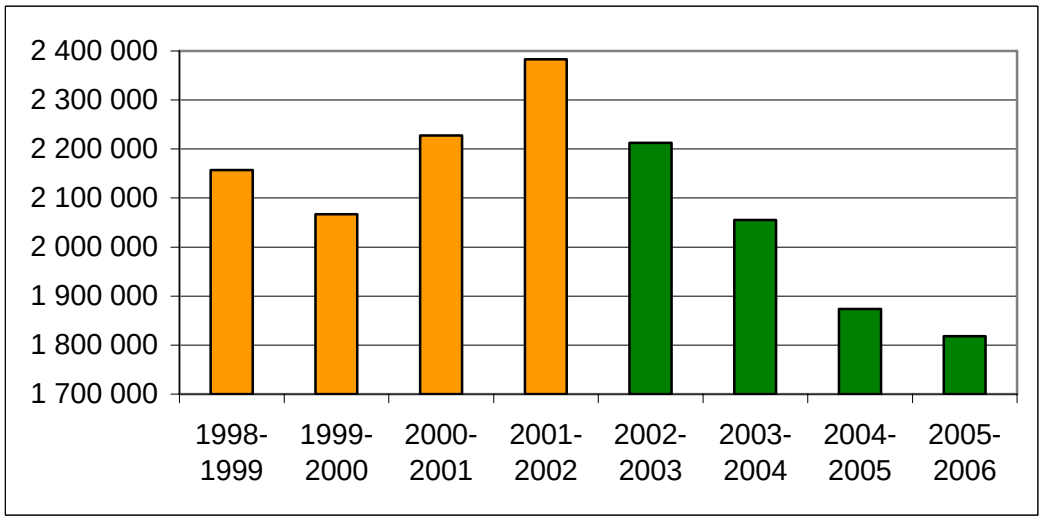

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Les atteintes aux biens

(Vols, cambriolages, attentats à l'explosif, incendies et dégradations volontaires)

2.608.950 crimes et délits constatés au cours des 12 derniers mois,

+ 12,5 % de 1998 à 2002 **– 16,4 % de 2002 à 2006**

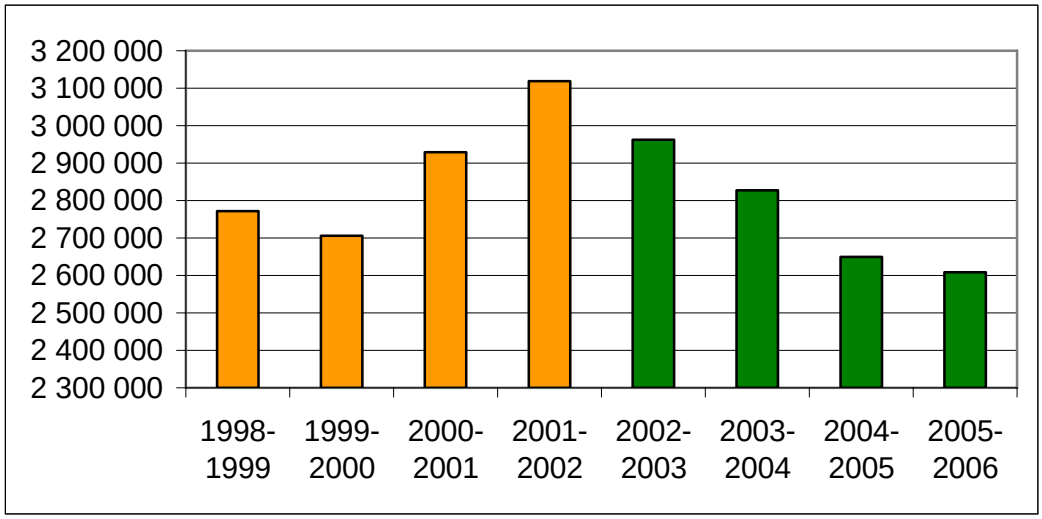

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Les escroqueries et infractions économiques et financières

316.665 crimes et délits constatés au cours des 12 derniers mois,

+ 20,6 % de 1998 à 2002 **– 10,8 % de 2002 à 2006**

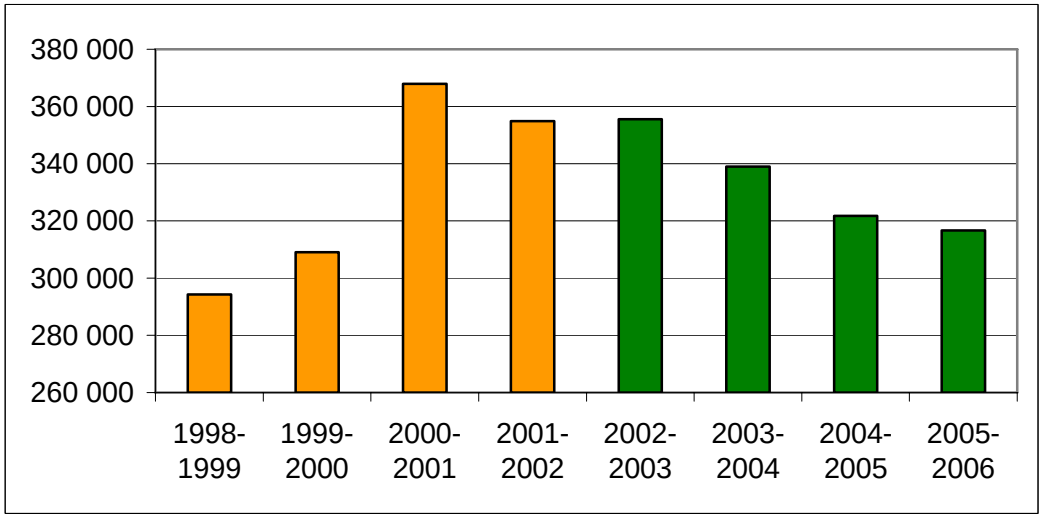

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

(2002-2006)

sur 12 mois glissants de mai à avril

en 4 ans,

↗ + 40,8 % du nombre d'infractions révélées par l'action des services

↗ + 9 points du taux d'élucidation

↗ + 46,2 % des gardes à vue

Juin 2006

Les indicateurs suivants attestent du dynamisme des services de police et de gendarmerie

Les infractions révélées par l'activité des services

(crimes et délits découverts par les services, sans plainte préalable d'une victime)

- 1,1 % de 1998 à 2002 **+ 40,8 % de 2002 à 2006**

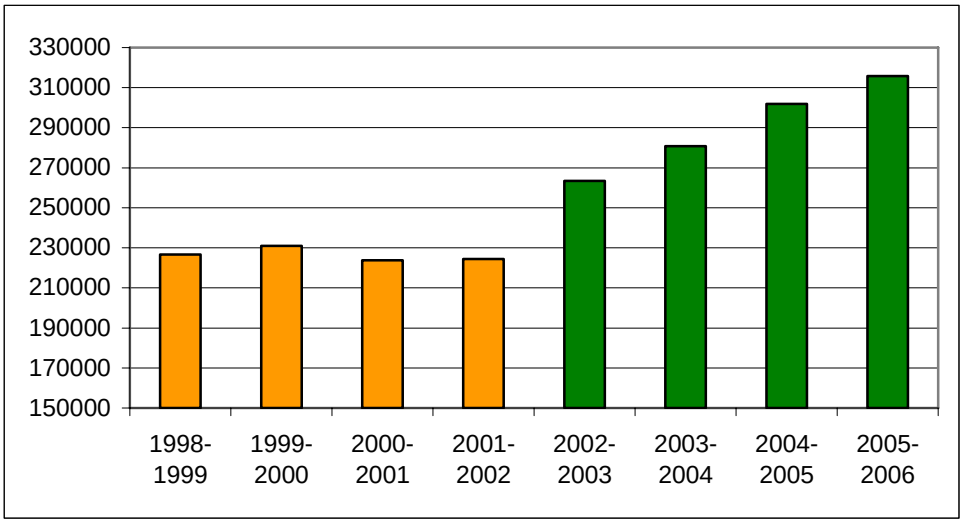

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Le taux d'élucidation

(pourcentage du nombre des faits élucidés par rapport à celui des faits constatés)

Délinquance générale

24,63 % en 2002

- 3,7 points de 1998 à 2002

33,65 % en 2006

+ 9 points de 2002 à 2006

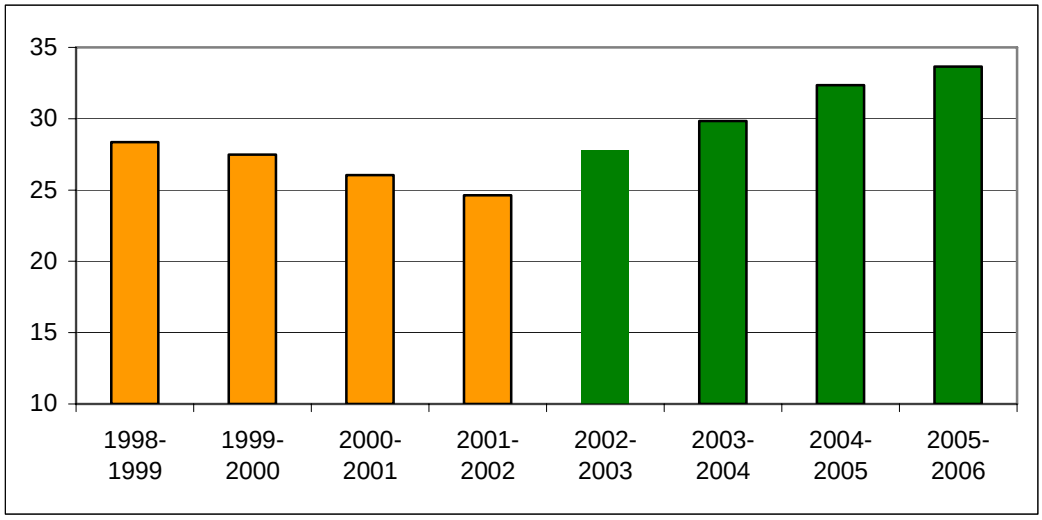

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Criminalité organisée et délinquance spécialisée

69,3 % en 2002

- 12,3 points de 1998 à 2002

85,15 % en 2006

+ 22,9 points de 2002 à 2006

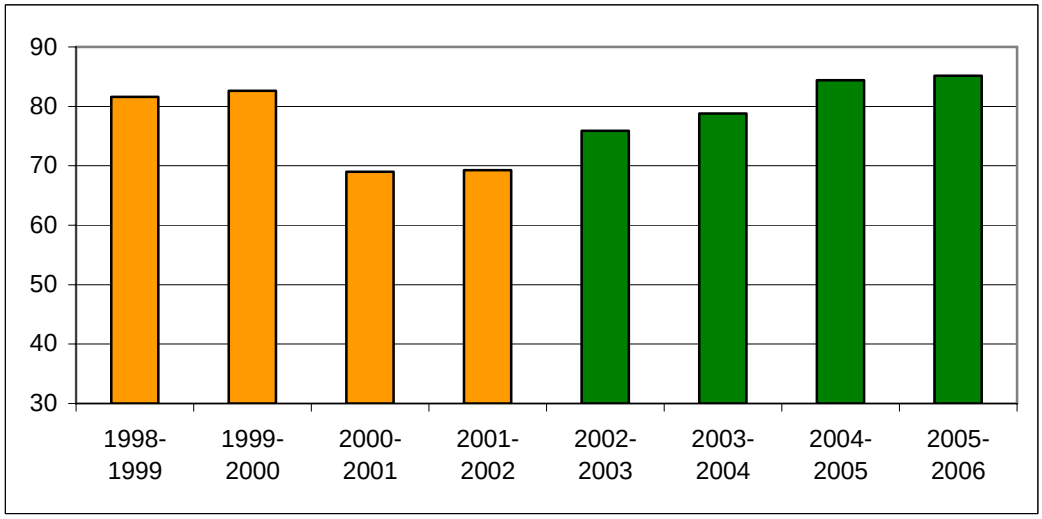

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Mis en cause, gardés à vue, écroués

Mis en cause

+ 7,2 points de 1998 à 2002

+ 27,6 points de 2002 à 2006

Gardés à vue

- 23,8 points de 1998 à 2002

+ 46,2 points de 2002 à 2006

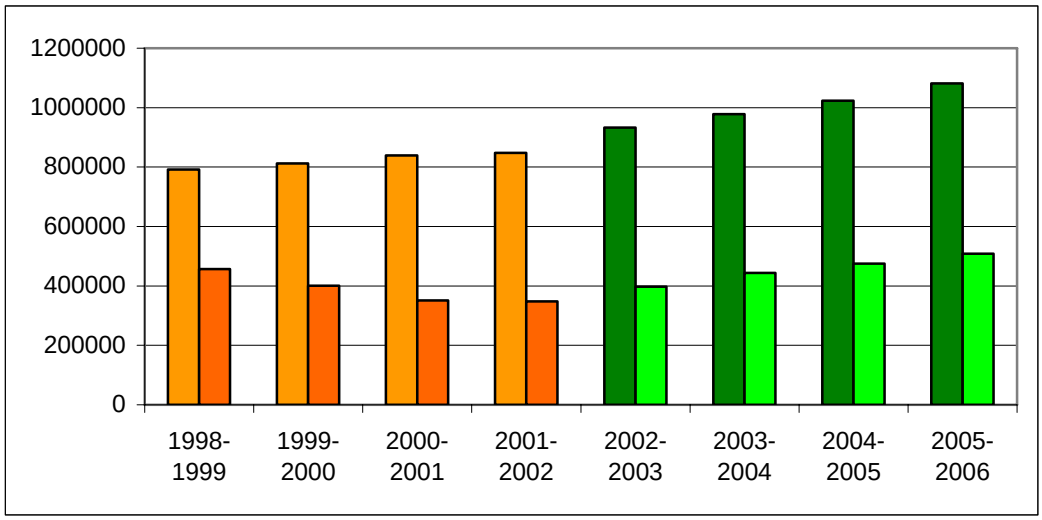

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Ecroués

+ 3,5 points de 1998 à 2002

+ 22,9 points de 2002 à 2006

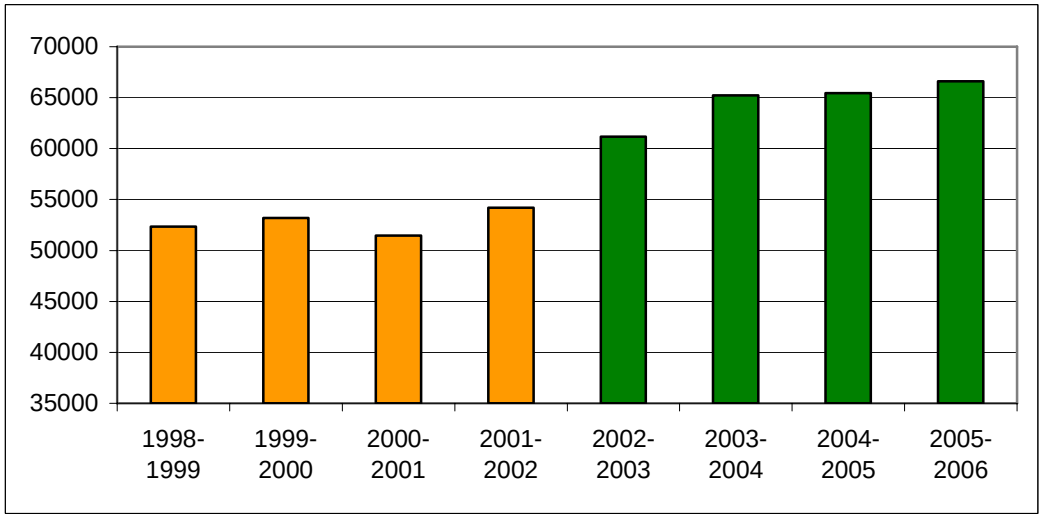

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

G.I.R.

Groupes d'intervention régionaux

Bilan depuis leur création le 22 mai 2202

2.159 affaires traitées

14.980 gardés à vue

3.585 personnes écrouées

et la saisie de :

1.500 armes

5 tonnes de résine de cannabis

104.000 comprimés d'ecstasy

86 kg d'héroïne

56 kg de cocaïne

48 millions d'euros

Annexe

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AUX PERSONNES

(2002-2006)

sur 12 mois glissants de mai à avril

Une hausse globale de 12 % en 4 ans.
Bien que limitée par l'activité des services, elle révèle
des comportements sociaux moins respectueux d'autrui et plus violents.
On observe cependant
des baisses sensibles pour des infractions graves.

Juin 2006

LES VIOLENCES AUX PERSONNES

représentent

1 acte de délinquance sur 8

Sur les 3.758.218 crimes et délits constatés

de mai 2005 à avril 2006 (12 mois),

421.095 sont des atteintes volontaires à l'intégrité physique

soit 12,6 %

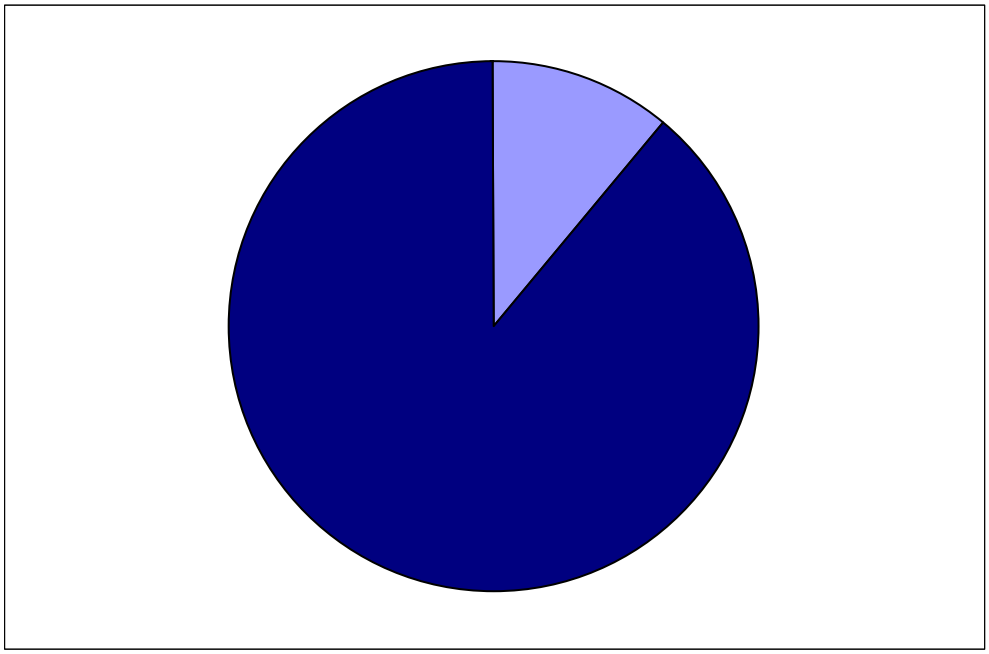

12,6 % des crimes et délits constatés de mai 2005 à avril 2006 sont des atteintes à l'intégrité physique

On distingue les violences crapuleuses ou non crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violences

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AUX PERSONNES

Une activité des services de police et de gendarmerie en nette hausse

Des violences crapuleuses et sexuelles en baisse

Des violences non crapuleuses et des menaces qui continuent d'augmenter malgré des taux d'élucidation élevés et en hausse

Nature des actes commis	Variation du nombre d'actes commis en 4 ans	Taux d'élucidation des affaires sur les 12 derniers mois (et variation sur 4 ans)
Violences physiques crapuleuses	**- 8,7 %**	**14,3 % (+ 1,2)**
dont		
- vols avec arme à feu	**- 36,9 %**	**35,3 % (+9,7)**
- vols avec arme blanche	**- 32,6 %**	**21,9 % (+ 3,8)**
- vols avec violences sans arme	**- 2 7 %**	**12,3 % (+ 1,1)**
Violences non crapuleuses	**+ 27,5 %**	**78,2 % (+5,4)**
dont		
- coups et blessures volontaires non mortels	**+ 27,4 %**	**75,2 % (+5,8)**
- violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	**+ 30,1 %**	**81,1 % (+6,2)**
- violences à dépositaires de l'autorité	**+ 34,3 %**	**95,1 % (+ 0,1)**
Violences sexuelles	**- 10,7 %**	**79,0 % (+ 8,7)**
Menaces de violences	**+ 31,5 %**	**67,8 % (+ 7,8)**

Les violences crapuleuses

(Règlements de compte, homicides et tentatives pour voler, prises d'otage pour voler, vols avec arme, vols avec violence sans arme)

Violences crapuleuses

+ 59,7 % de 1998 à 2002 **– 8,7 % de 2002 à 2006**

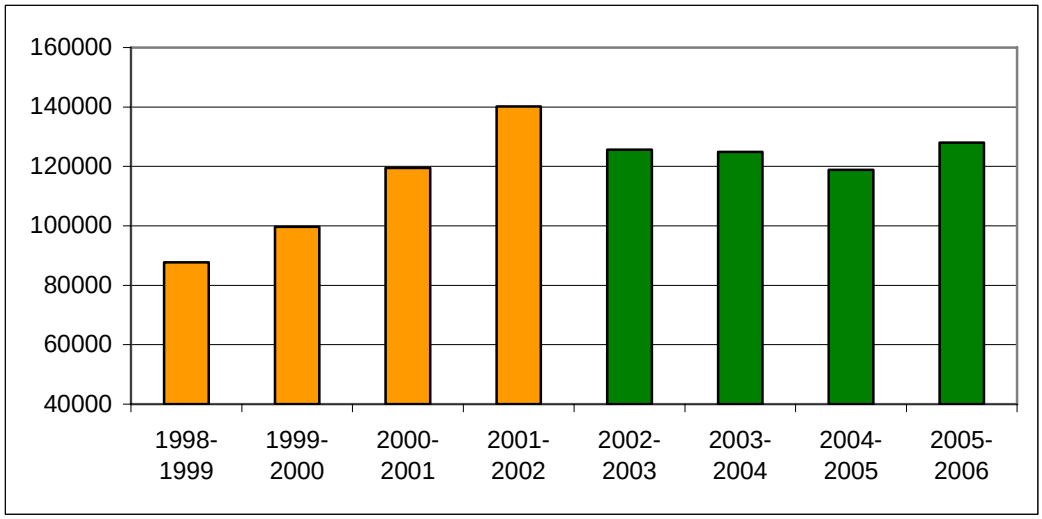

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Vols avec arme blanche

+ 35,4 % de 1998 à 2002 **– 32,6 % de 2002 à 2006**

Vols avec arme à feu

+ 15,5 % de 1998 à 2002 **– 36,9 % de 2002 à 2006**

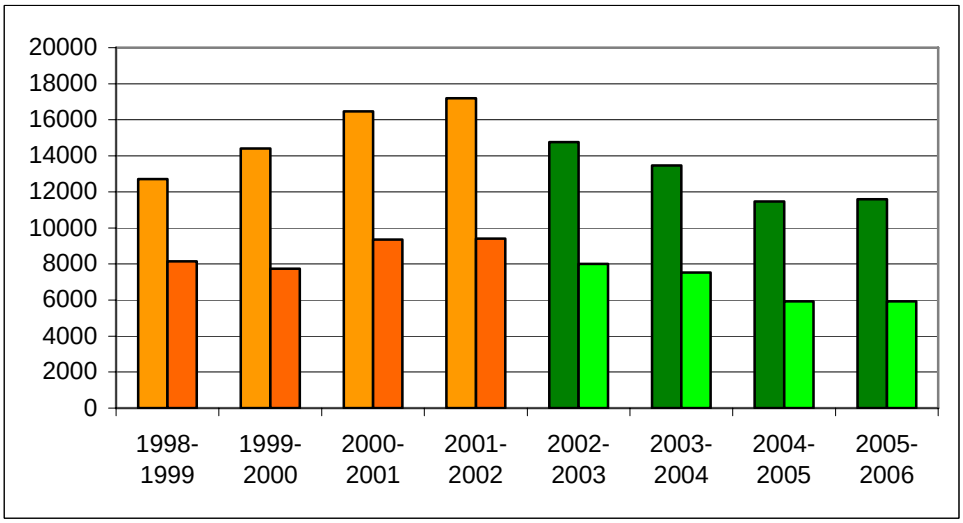

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Les violences sexuelles

(Viols, agressions sexuelles et harcèlements)

Violences sexuelles

+ 27,1 % de 1998 à 2002 **– 10,4 % de 2002 à 2006**

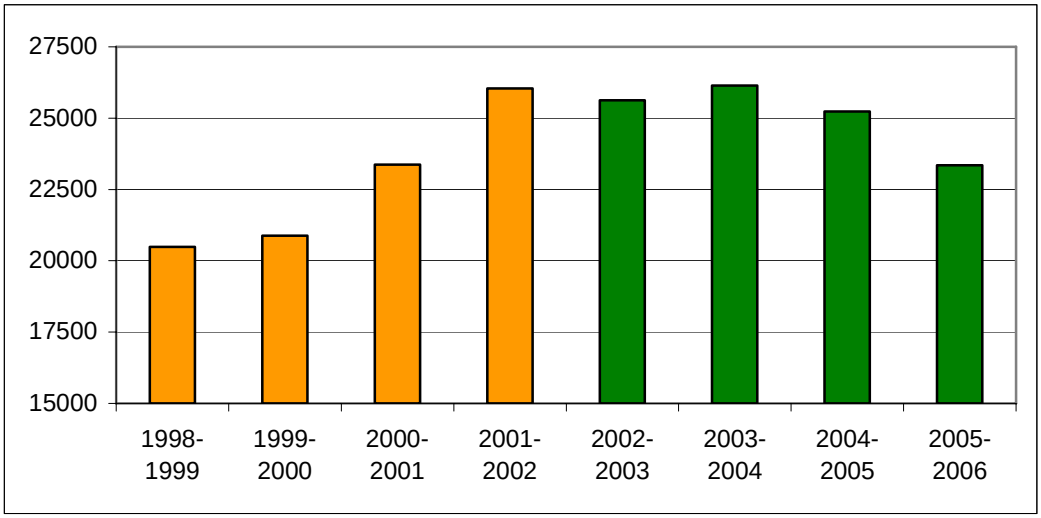

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Commises sur mineurs

+ 23,5 % de 1998 à 2002 **– 16,1 % de 2002 à 2006**

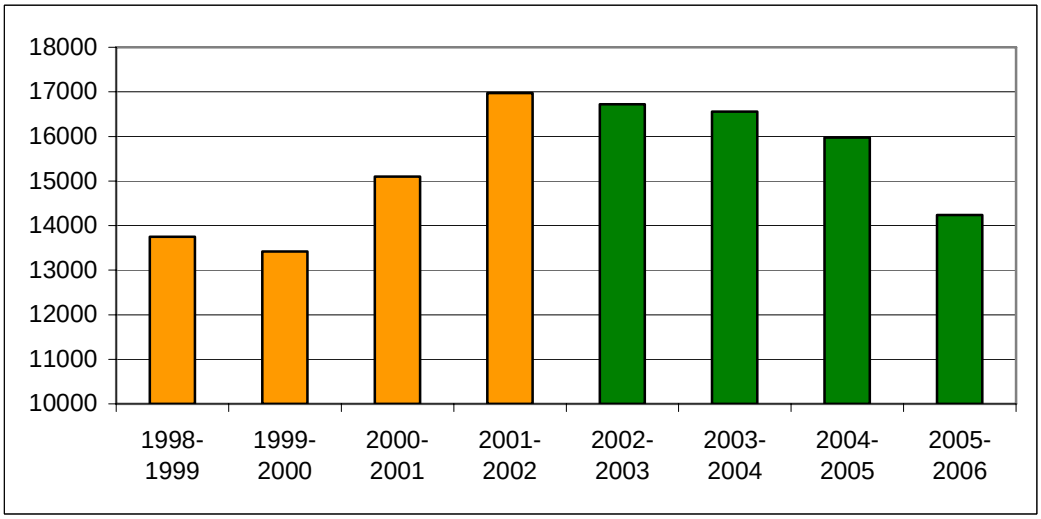

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Les violences non crapuleuses

(Homicides et tentatives, coups et blessures volontaires, prises d'otages et séquestrations non accompagnés de vols, violences et mauvais traitements sur enfants, abandons d'enfants, violences à dépositaires de l'autorité)

Elles attestent de comportements sociaux moins respectueux d'autrui et plus violents

Violences non crapuleuses

+ 32,6 points de 1998 à 2002 **+ 27,5 points de 2002 à 2006**

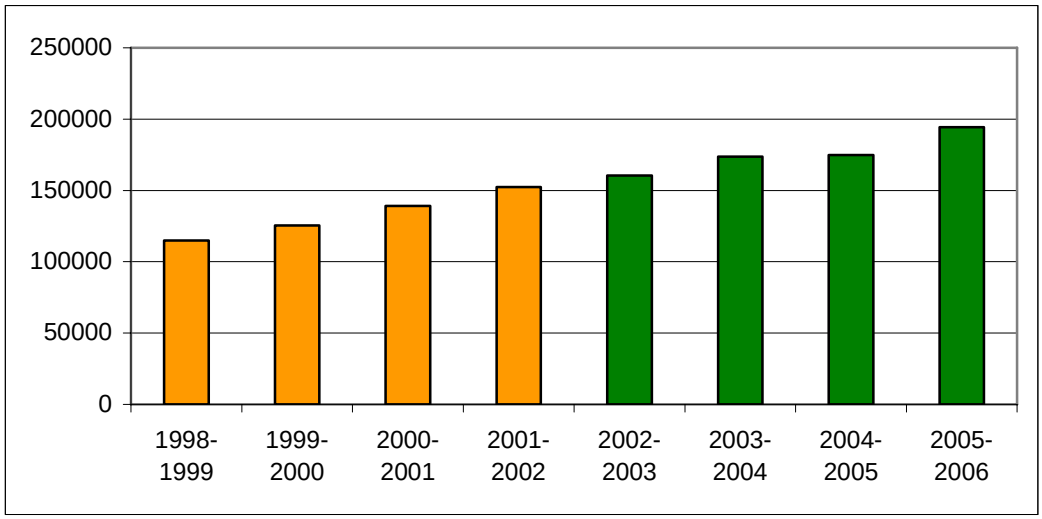

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Ces violences ont continué d'augmenter malgré les excellents résultats des services de police et de gendarmerie.
En effet, sur les douze derniers mois,
le taux d'élucidation de ces affaires atteint 78,22 %

en de + 5,4 points depuis 4 ans

Les plus fortes augmentations des violences non crapuleuses sont constatées à l'encontre :

►des mineurs

(violences, mauvais traitements et abandons d'enfants)

+ 9,7 points de 1998 à 2002 **+ 30,1 points de 2002 à 2006**

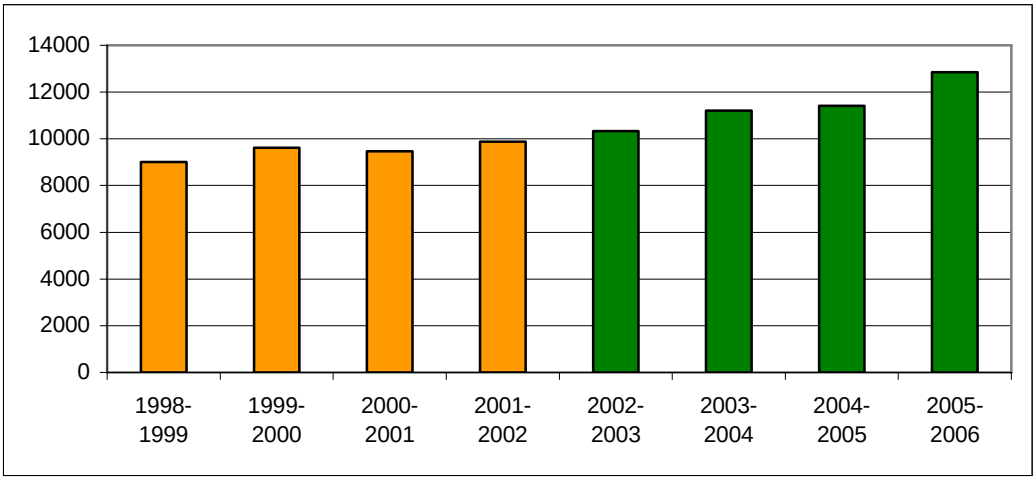

*

malgré un taux d'élucidation de 81,11 %

sur les douze derniers mois,

en + 6,2 points depuis 4 ans

►des dépositaires de l'autorité

(policiers, gendarmes, enseignants, préposés, contrôleurs des transports en commun…)

+ 31,2 points de 1998 à 2002 **+ 34,3 points de 2002 à 2006**

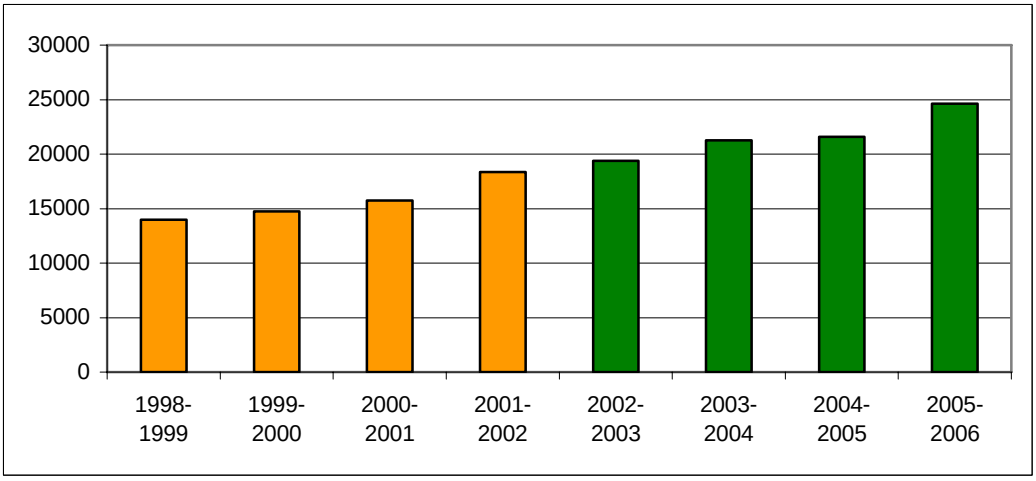

*

malgré un taux d'élucidation élevé et stable de 95 %

sur les douze derniers mois.

(*) Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Les homicides et tentatives en baisse

+ 9,7 % de 1998 à 2002 **– 12,1 % de 2002 à 2006**

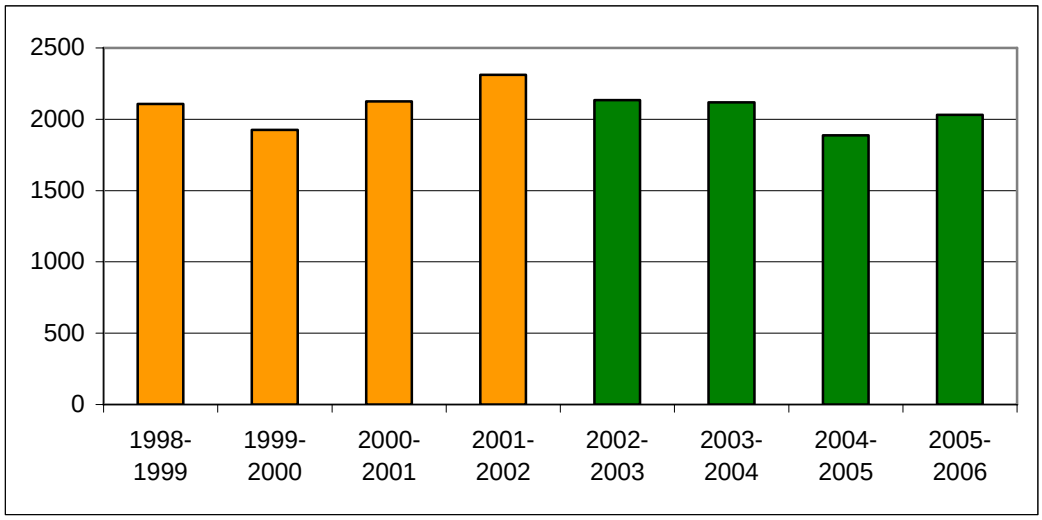

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Davantage de menaces de violences et de coups et blessures volontaires non mortels

les menaces

pour extorsions de fonds ou dans un autre but.

+ 31,2 points de 1998 à 2002

+ 31,5 points de 2002 à 2006

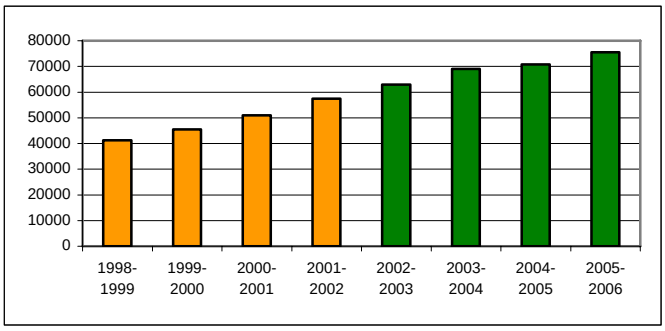

les coups et blessures volontaires

non mortels.

+ 31,2 points de 1998 à 2002

+ 27,4 points de 2002 à 2006

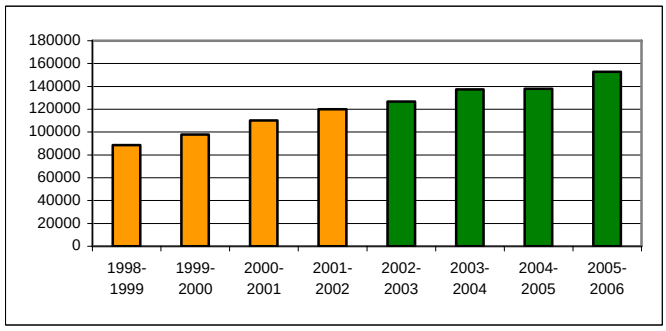

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

malgré des taux d'élucidation élevés et en hausse

les menaces

Taux=59,9% (-7,5 de 1998 à 2002)

Taux=67,8% en 2006 (+7,8 de 2002 à 2006)

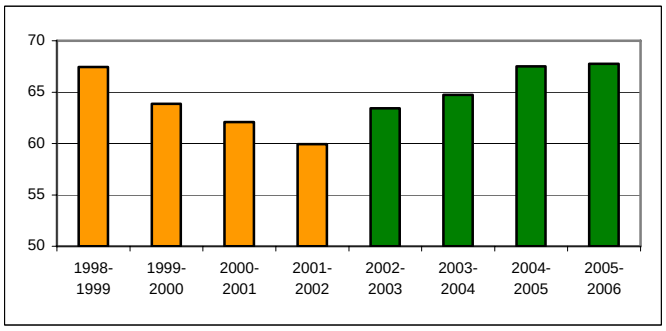

les coups et blessures volontaires

Taux=69,4% (-5,7 de 1998 à 2002)

Taux=75,2% en 2006 (+5,8 de 2002 à 2006)

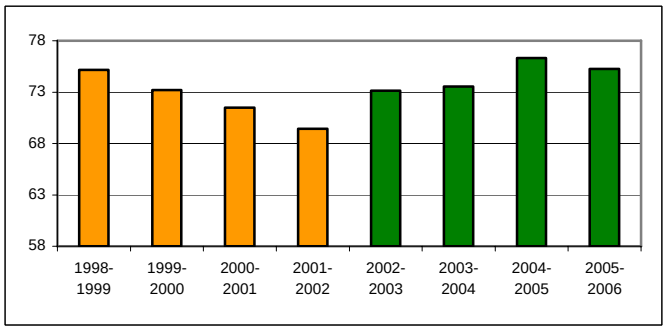

Autres chiffres sur l'activité des services dans la lutte contre les violences aux personnes

Taux d'élucidation

48,4 % en 2002

- 8,8 points de 1998 à 2002

56,9 % en 2006

+ 8,5 points de 2002 à 2006

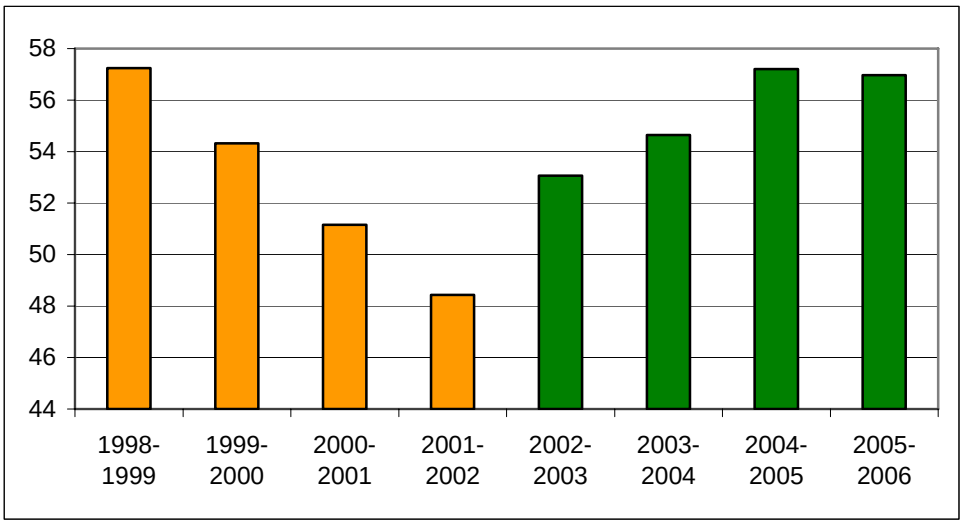

Variation numérique sur 12 mois glissants de mai à avril

Faits élucidés + 31,8 % en 4 ans

Mis en cause + 31,5 % en 4 ans

Gardés à vue + 53,3 % en 4 ans

Ecroués + 20,8 % en 4 ans

Mineurs mis en cause + 24,5 % en 4 ans

VIOLENCES URBAINES ET DERIVES DES MANIFESTATIONS ANTI-C.P.E.

UNE ACTION DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE REACTIVE ET RESOLUE.

En novembre 2005 et durant le mouvement de protestation du contrat première embauche, les policiers et les gendarmes ont été confrontés à des manifestations de violences d'une rare intensité et revêtant des formes plus proches de la guérilla urbaine que de la confrontation classique avec les forces de l'ordre. Les stratégies développées pour y faire face associent étroitement techniques de maintien de l'ordre et méthodes d'investigation pour parvenir à un maximum d'interpellations durant l'événement, mais aussi dans les jours et les semaines qui le suivent. C'est ainsi que le bilan de l'action répressive engagée à la suite de ces troubles est particulièrement éloquent.

© SICOP/MAI 2006

1. Une stratégie d'intervention systématique et coordonnée pour interpeller les auteurs d'exaction sur le fait.

La persistance depuis plusieurs années des violences urbaines, a conduit le ministère de l'intérieur à engager une politique déterminée pour faire respecter l'autorité de l'Etat à tout instant et en tous lieux dès octobre 2004 en créant le bureau national de coordination de la lutte contre les violences urbaines.

Celui-ci a pour mission, sous la direction du directeur général de la police nationale, d'analyser la situation, notamment à l'aide de l'indicateur national des violences urbaines (I.N.V.U.) mis en place à cette occasion, de coordonner l'action de l'ensemble des services de la police nationale, d'évaluer le travail de terrain, d'inciter au recours aux nouvelles technologies et enfin, d'adapter le renfort des effectifs de sécurité publique par les forces mobiles.

En juillet 2005, ce dispositif a été conforté dans le cadre du plan de renforcement de la lutte contre les violences urbaines, destiné à améliorer la coordination des services, notamment avec ceux chargés du renseignement, au sein des B.C.L.V.U.. L'objectif est d'innover dans le domaine des méthodes de surveillance, d'intervention, de combinaison des forces. Il est également chargé d'améliorer l'engagement des renforts en unités mobiles dont une partie, entraînée et aguerrie à la lutte contre les violences urbaines, est prioritairement engagée dans les départements les plus sensibles (22).

Les techniques mises en œuvre durant les nuits de violences urbaines ou lors des incidents en marge des manifestations anti-C.P.E. sont la déclinaison opérationnelle de l'impulsion donnée au plus haut niveau.

Elles visent à identifier et interpeller les fauteurs de troubles en flagrant délit et sont fondées sur un travail collectif des différentes directions. Ces techniques convergent vers un objectif unique d'efficacité répressive maximale.

C'est ainsi que les services de sécurité publique, appuyés par les unités mobiles des compagnies républicaines de sécurité, la police judiciaire et la gendarmerie nationale ont arrêté durant les nuits de violences urbaines 4728 personnes.

De même, durant les manifestations anti-C.P.E., 2222 personnes ont été interpellées par les services de sécurité publique, 2020 par la préfecture de police et 302 par la gendarmerie nationale, soit un total de 4544 personnes.

Les dispositifs de maintien de l'ordre déployés par la police et la gendarmerie nationales durant les événements de ces derniers mois ont donc permis l'interpellation en flagrant délit de 9272 individus.

© SICOP/MAI 2006

Ces résultats ont été atteints grâce à un engagement permanent des forces de sécurité intérieure, qui ont continuellement adapté leurs modes d'intervention aux situations rencontrées. Ces mêmes méthodes utilisées au niveau national ont été à leur tour mises en œuvre à Paris. C'est ainsi que la préfecture de police, plus particulièrement confrontée à des « jeunes violents » au cours des manifestations anti-C.P.E. dans la capitale, a déployé de nombreuses équipes de policiers en civil qui complétaient le dispositif de maintien de l'ordre des unités spécialisées, pour insécuriser les fauteurs de troubles. Ces tactiques ont rapidement porté leurs fruits en permettant l'arrestation des voyous qu'un instinct de prédateur attire désormais sur les manifestations traditionnelles.

Mais au-delà de cette occupation permanente du terrain, destinée à insécuriser les « jeunes violents », les forces de police poursuivent ce même objectif longtemps après les faits en conduisant sans relâche des enquêtes judiciaires sur la base des éléments recueillis au cours des événements. Le recours aux procédés de police technique et scientifique a été systématisé.

2. Une exploitation méthodique des éléments de preuve recueillis : une action répressive inscrite dans la durée.

La mobilisation des services de police ne s'est pas interrompue au lendemain des troubles. Bien au contraire, les auteurs d'exactions ont été systématiquement recherchés et interpellés, au besoin en recourant à des modes d'investigation originaux.

Après les troubles de novembre 2005, les enquêtes ont été facilitées par l'activation d'une **cellule nationale de coordination** sous l'autorité du D.G.P.N. au sein de la D.C.P.J., permettant le recensement des objectifs et la coordination des investigations. L'impulsion ainsi donnée a été relayée par des cellules régionales implantées au siège des D.I.P.J. et des D.R.P.J. en associant les représentants locaux des renseignements généraux et de la sécurité publique afin de centraliser les renseignements, de désigner les objectifs et de favoriser le traitement judiciaire.

Les investigations entreprises à la suite des troubles urbains du mois de novembre ont permis l'interpellation de 1328 voyous et l'élucidation de nombreux actes de délinquance, allant de l'incendie de véhicule jusqu'à des agressions beaucoup plus violentes ou aux conséquences plus dramatiques.

- **Le 2 novembre 2005 à 21h50,** vraisemblablement après avoir eux-mêmes obstrué la chaussée dans la citée des Beaudottes à Sevran (93), une vingtaine d'individus masqués assaillait un autobus contraint de s'arrêter. Un cocktail molotov était lancé dans l'habitacle d'où une femme handicapée âgée de 56 ans ne parvenait pas à s'extraire : elle était brûlée au deuxième degré sur 30 % du corps. **Une minutieuse enquête conduite par la sûreté départementale de la Seine-Saint-Denis, utilisant notamment le recueil de témoignages sous X, permettait d'identifier et d'arrêter 6 voyous les 7 et 8 mars derniers et de les déférer à la justice**. Trois d'entre eux, mineurs, ont été écroués après que le parquet eut cependant dû faire appel de la décision des premiers juges.

© SICOP/MAI 2006

- **Ce même 2 novembre, à Aulnay-sous-Bois,** un incendie criminel détruisait entièrement une concession Renault où plus de 150 véhicules étaient exposés. Les dégâts étaient estimés à environ 10 millions d'euros. **Le 28 mars 2006**, à l'issue de minutieuses recherches, la sûreté départementale de la Seine-Saint-Denis interpellait 11 individus ayant participé à ce forfait et dont il était établi qu'ils avaient déjà détruit par le feu une agence de location Hertz la nuit du 1er au 2 novembre et commis de multiples vols avec violences, notamment au préjudice d'automobilistes et de journalistes. A l'issue de la procédure, tous les suspects ont été remis en liberté, faute de charges suffisantes (un seul témoignage sous X) à leur encontre.

- **Les 3 et 4 novembre 2005 à Cleon (76),** des voyous s'en prenaient aux bus de la compagnie de transport urbain et aux policiers chargés de les escorter. Un autobus était incendié et la conductrice agressée pour lui voler la recette de la journée. Agissant dans le cadre d'une commission rogatoire, les policiers rouennais identifiaient et interpellaient six individus ayant participé aux faits ; **déférés devant le magistrat instructeur le 16 mars, cinq d'entre eux étaient placés sous contrôle judiciaire, le sixième laissé libre.**

- **A partir du 5 novembre 2005,** plusieurs incendies de voitures étaient constatés à Clermont-Ferrand, avec comme fait le plus marquant la dégradation par le feu du bureau de police de la Croix de Neyrat dans la nuit du 6 au 7 novembre. **Le 14 mars 2006,** cinq individus, âgés de 17 à 22 ans étaient interpellés par la sûreté départementale, trois d'entre eux étaient formellement identifiés et écroués**.**

- **Le 5 novembre 2005 à 22 heures 20**, un bus stationné dans un entrepôt appartenant à la municipalité d'Itteville (91) était incendié, quatre autobus, stationnés à proximité du premier, étaient également détruits, brûlés par propagation. Le préjudice s'élevait à 900.000€. Les 1er et 2 février 2006, sept personnes susceptibles d'être impliquées dans les faits étaient interpellées par la gendarmerie nationale après une minutieuse enquête. Trois d'entre eux ont été libérés sous contrôle judiciaire et deux ont fait l'objet d'un mandat de dépôt.

- **Le 5 novembre 2005,** à Maubeuge, un véhicule était incendié. Le 9 novembre, un centre d'animation sociale était dégradé par le feu, occasionnant de lourds dégâts. Le lendemain, des dégradations étaient à nouveau commises dans une école primaire. Après plusieurs mois d'enquête, **la sûreté départementale du Nord identifiait les auteurs, qui étaient interpellés le 13 mars 2006.** Il s'agit de 6 mineurs et d'un majeur qui ont reconnu les faits en les expliquant par le souhait de médiatiser leur ville. A l'issue de leur mise en examen le 15 mars, tous ont été libérés, le majeur étant placé sous contrôle judiciaire, l'un des mineurs confié au foyer de l'enfance et les autres remis à leurs parents.

- **Dans la nuit du 5 au 6 novembre 2005,** dans le quartier de la Madeleine à Evreux (27), des individus commettaient des dégradations et des incendies sur des véhicules et des locaux administratifs et commerciaux ainsi que des violences à agents de la force publique. A la suite de plusieurs opérations, **les 9, 10, 23 novembre et 12 décembre 2005**, **et encore le 14 février 2006**, le S.R.P.J. de Rouen interpellait 28 individus susceptibles d'être mis en cause. 21 d'entre eux étaient écroués et deux placés sous contrôle judiciaire.

Une dynamique similaire a été engagée à la suite des exactions commises à l'occasion du mouvement anti-C.P.E..

© SICOP/MAI 2006

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

C'est ainsi que de nombreuses photographies et vidéos prises lors des troubles font l'objet d'une exploitation au cours des enquêtes. A cet effet, la direction centrale de la sécurité publique a mis en place une cellule « identification » réunissant les chefs des sûretés départementales de la région Île de France, leur prescrivant de diffuser aux services les images prises par les agences de presse, celles parues dans les journaux mais aussi sur Internet. Les films tournés par le service de la communication du ministère de l'intérieur ont également été exploités.

Plusieurs affaires ont d'ores et déjà été élucidées de cette manière et avec une célérité qui doit être mise en exergue :

- Exploitant les photographies d'une sauvage agression commise lors de la manifestation du **28 mars 2006** à Paris, la D.D.S.P. du Val de Marne identifiait les 4 agresseurs. Ils étaient interpellés par la préfecture de police **le 6 avril** puis déférés à l'autorité judiciaire. L'auteur principal était écroué, un second libéré sous contrôle judiciaire. (photos 1 et 2)

- **Le 4 avril**, en marge de la manifestation parisienne, une ressortissante chinoise âgée de 57 ans était victime d'un vol avec violence commis par 6 individus de type africain qui s'acharnaient sur elle. Cette personne décédait des suites de ses blessures le 17 avril. Exploitant toutes les vidéosurveillances des magasins proches du lieu des faits, les enquêteurs parvenaient à identifier le principal agresseur et deux de ses comparses : l'autorité judiciaire en a placé deux sous écrou, le troisième a été libéré sous contrôle judiciaire.

- **Ce même 4 avril**, deux journalistes de l'agence Gamma qui couvraient la manifestation parisienne étaient agressés. Là encore, c'est l'exploitation des vidéos des renseignements généraux et de la police judiciaire parisienne, ainsi qu'une étroite collaboration entre services de police, qui ont permis l'indentification puis l'interpellation des deux auteurs dès le 11 avril. L'un d'entre eux l'était au commissariat de Montreuil où il s'était présenté pour un autre motif : il y était reconnu par un policier faisant le lien avec les photographies diffusées après les manifestations. Le second était interpellé par les services de sécurité publique de Suresnes. Les deux auteurs, mineurs, ont été présentés au juge des enfants puis laissés libres. (photos 3 et 4)

© SICOP/MAI 2006

3. Une stratégie payante pour mettre un terme au sentiment d'impunité qui encourage les exactions.

Le suivi des enquêtes par les services de police montre l'impact de l'action des forces de sécurité intérieure.

- **Pour les violences urbaines du mois de novembre**, sur un total de 6056 individus interpellés pendant ou après les événements, 5643 ont été placés en garde à vue et 1328 ont été écroués (23,6 %).

- **Les manifestations anti-CPE** ont débouché sur l'interpellation par les services de la direction centrale de la sécurité publique, de la préfecture de police et de la gendarmerie nationale, de 4544 personnes dont 646 ont été déférées et 48 placées sous mandat de dépôt (7,4 %).

Une analyse plus affinée des suites pénales met en exergue la qualité des procédures transmises à l'autorité judiciaire. Si on prend le cas de la préfecture de police, confrontée à un nombre important de dérives en marge des manifestations anti-CPE, 2020 interpellations ont été recensées au 14 avril 2006. Une majorité concernait des contrôles ou des vérifications d'identité. Pour autant :

- 585 ont donné lieu à l'établissement d'une procédure dont 549 assorties de placements en garde à vue,
    - 267 majeurs ont été déférés devant le procureur de la République
    - 85 d'entre eux ont fait l'objet de comparutions immédiates
    - 128 convocations à une audience correctionnelle ont également été prises
- Les magistrats du siège ont prononcé :
    - 32 peines d'emprisonnement ferme
    - 50 peines d'emprisonnement avec sursis
    - 39 mesures alternatives
- Seules 16 relaxes ont été prononcées au regard des procédures engagées.

Pour ce qui concerne la direction centrale de la sécurité publique, 2222 personnes ont été interpellées lors des manifestations de contestation du contrat première embauche :

- 1383 ont fait l'objet d'un placement en garde à vue
- 372 ont été déférées à la justice et 14 écrouées
- 441 ont fait l'objet de convocations en justice par officier de police judiciaire

© SICOP/MAI 2006

L'examen de la réponse pénale appelle plusieurs remarques :

Le traitement pénal des infractions commises en marge des manifestations anti-CPE a été moins ferme de la part des magistrats que celui des troubles urbains du mois de novembre : sans doute auront-ils jugé qu'il fallait différencier leur réponse aux dérives de la contestation sociale qui vient de se dérouler, de celle apportée à un phénomène de guérilla urbaine aux conséquences spectaculaires.

Bien qu'émaillée par des incidents particulièrement violents de la part des jeunes issus des banlieues, celle-ci aura globalement conduit devant les tribunaux une population différente de celle mise en cause en novembre 2005. **Cette forme de banalisation ne doit pas profiter aux plus violents.**

Il est à cet égard significatif de constater que le nombre de convocations par O.P.J. délivrées - par hypothèse à date éloignée - aux interpellés en flagrant délit a été proportionnellement plus important lors des manifestations anti-C.P.E. qu'à l'occasion des troubles urbains de novembre. Les données chiffrées recueillies par la direction centrale de la sécurité publique sont sans appel :

- 438 convocations par O.P.J. pour 4550 interpellations lors des violences urbaines
- 441 convocations par O.P.J. pour 2222 interpellations lors des manifestations anti-CPE

Dans nombre d'affaires, les suites pénales apparaissent une fois de plus en net décalage avec la gravité de ce qui a été commis : ce constat peut être fait au fur et à mesure que le choc des événements s'éloigne mais est également imputable à l'inadaptation des possibilités juridiques qui peuvent être mises en œuvre, notamment à l'égard des mineurs. C'est ainsi que :

- Le 18 janvier 2006, étaient interpellés 5 individus, dont un mineur, auteurs présumés de la destruction par incendie du poste de police de la *cité des 3000* à Aulnay-sous-Bois, en date du 2 novembre 2005. **Le 19 janvier 2006, trois d'entre eux étaient remis en liberté, un autre sous contrôle judiciaire alors qu'un cinquième réintégrait la maison d'arrêt où il était déjà incarcéré.**
- **A Roubaix,** le 18 janvier 2006, deux jeunes âgés de 16 ans, mis en cause pour avoir mis le feu à cinq véhicules durant le mois de novembre 2005, étaient déférés au parquet local : **l'un était remis à ses parents tandis que le second était libéré et placé sous contrôle judiciaire.**

© SICOP/MAI 2006

- **A Strasbourg (67)**, le 18 janvier 2006, deux jeunes de 16 ans et 17 ans, identifiés pour avoir dans la nuit du 5 au 6 novembre 2005, brûlé quatre véhicules, étaient placés **sous simple contrôle judiciaire et l'un d'entre eux intégrait un foyer.**

- **A Toulouse,** le 26 janvier 2006, un voyou de 14 ans était interpellé pour avoir participé à l'incendie de la voiture qui avait été précipitée dans la bouche de métro du quartier de *La Reynerie* le 6 novembre 2005. Identifié grâce à un film vidéo, **le mineur a été présenté au magistrat instructeur et libéré par celui-ci, sous contrôle judiciaire**.

- **l'auteur principal de l'agression des journalistes** de l'agence Gamma évoquée supra, âgé de 15 ans, a été **remis en liberté après sa présentation au juge des enfants.**

S'il est vrai que la difficulté de l'administration de la preuve dans des affaires de violences urbaines est réelle, alors que la fragilité des témoignages sous X, quand ils ne sont pas étayés par des preuves scientifiques ou objectives ne l'est pas moins, celle-ci ne saurait servir de paravent pour masquer une approche idéologique laxiste, et dépassée de la délinquance des mineurs.

Reste que la mobilisation des services de police et de gendarmerie en vue de rétablir la paix publique et de neutraliser les fauteurs de troubles a ainsi permis d'interpeller 10 600 individus impliqués à des titres divers dans les violences. Ce bilan est le fruit d'une implication de tous les instants durant les événements, laquelle ne s'est jamais relâchée depuis. Il demeure que ces efforts restent vains lorsqu'ils ne sont pas prolongés par une réponse pénale adaptée. La violence des exactions du mois de novembre 2005 avait interdit toute relativisation du phénomène. La garde semble s'abaisser progressivement au fur et à mesure que leur souvenir s'estompe. Il importe désormais que l'institution judiciaire ne succombe à la facilité, entre banalisation des violences urbaines et sanctuarisation de l'ordonnance de 1945 sur les mineurs.

© SICOP/MAI 2006